

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur le Président, je me lève pour participer au débat sur l'amendement, non pas nécessairement à titre de député d'une circonscription rurale de l'Ontario, non pas non plus comme député de ma propre circonscription, mais plutôt comme député représentant l'Ontario et qui veut exprimer un point de vue ontarien.

Il est important, je crois, que tous les députés expriment ce point de vue régional. Je félicite nombre de mes collègues des provinces maritimes, de la Colombie-Britannique et de toutes les régions du Canada, qui se sont exprimés sous cet angle. Soit dit en passant, je suis déçu et un peu surpris de n'avoir pu profiter de l'opinion des députés du NPD de la Colombie-Britannique. Je crois qu'il n'y en a eu qu'un ou deux qui ont participé jusqu'ici. J'ai hâte de connaître leur façon de penser.

M. Orlikow: Ils seront ici cet après-midi.

M. Althouse: C'est-à-dire le tiers de leur groupe. Un tiers de votre groupe n'a pas encore parlé.

M. Jarvis: J'ai dit cela très gentiment. Je ne l'ai pas dit désobligeamment. Je veux entendre le point de vue du NPD de la Colombie-Britannique. Je crois que j'ai droit de l'entendre. Si mon discours dérange, je ne m'y attarderai pas plus longtemps.

Je veux parler plus particulièrement de la modification qui m'accorderait, en qualité de député de l'Ontario, le temps qu'il faut pour expliquer cette mesure législative, comme j'en ai le devoir. Je ne m'attache pas tellement aux détails, mais je tiens à expliquer à mes électeurs l'intérêt régional que revêt, en très grande partie, ce projet de loi.

Beaucoup d'entre nous ont oublié je crois, en Ontario, que le tarif du Nif-de-Corbeau est le résultat d'un compromis entre le Canada central industrialisé et les vastes régions céréalières de l'Ouest du Canada. Je voudrais donc qu'on m'accorde quelques minutes pour le rappeler à mes électeurs. Non pas que je veuille ainsi rallier leur appui ou celui de mon parti, mais plutôt parce que je tiens à assumer la responsabilité qui m'incombe d'exposer le point de vue de ma région.

J'espère que le ministre est sensible au fait que je suis fier de me joindre à deux autres de mes collègues pour passer trois séances par jour au Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat. Notre objectif n'est pas simplement de réformer le Sénat, mais de le faire de telle sorte qu'il puisse représenter les réalités régionales. Cet objectif me tient réellement à cœur, sans que j'aie, pour autant, d'idées préconçues quant au mécanisme à utiliser pour l'atteindre.

Il est surprenant de constater que deux questions se posent souvent lors de ces audiences, comme exemple de ce qui est nécessaire à notre processus. Ce projet de loi a été étudié par des sénateurs, des universitaires, des juristes et d'autres témoins qui sont venus déposer devant nous. Un autre sujet qui surgit constamment est le rapport Pepin-Robarts, ce qui est une coïncidence, puisque le ministre, comme par hasard, est celui qui est responsable de cette mesure législative.

A partir de ce rapport ou d'autres, on nous a dit et répété qu'il nous faut trouver un moyen pour que la population régionale ait au moins l'impression qu'elle participe à ce processus en exprimant son opinion. Le regretté sénateur Lamontagne, comme le ministre le sait fort bien, a énormément contribué dans ce domaine. Les gens ne veulent pas nécessairement que

Article 21 du Règlement

leur opinion soit finale, parce qu'ils acceptent, je crois, des décisions contraires pourvu qu'ils aient eu l'occasion de participer à cette prise de décision.

Je ne veux pas être louangeur, mais le ministre responsable de cette mesure législative, qui est l'un de mes plus proches et plus chers amis, aussi bien que mon mentor politique, John Robarts, ont contribué beaucoup à la mise en marche du processus auquel je contribue maintenant modestement.

J'aimerais disposer de six mois pour traiter de cette question du Nid-de-Corbeau. Je ne puis aller visiter mes électeurs cette fin de semaine parce qu'ils sont très occupés. Je vais participer à la motion principale. J'entends envoyer environ 25,000 copies du discours où j'explique l'intérêt régional, ses dimensions et l'aspect socio-économique et culturel du Nid-de-Corbeau. Si toutes ces 25,000 copies ne sont pas lues, j'aurai du moins, en ma qualité de député de l'Ontario, signalé l'intérêt régional que présente ce projet de loi. Nous ne sommes pas toujours en mesure de le faire à la Chambre des communes. Nous pouvons exprimer notre point de vue vigoureusement en caucus et lorsque celui-ci a pris une décision, nous devons épouser la cause du parti. Je suis fier d'avoir toujours voté avec mon parti mais j'aimerais pouvoir envoyer à mon électorat un discours qui proclame qu'il s'agit ici d'un intérêt régional qui concerne l'Ouest canadien que nous, en tant que Canadiens, devons comprendre.

Puis-je dire qu'il est une heure, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Corbin): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. ALLMAND—EXPLICATION DU VOTE NÉGATIF SUR LA MOTION RELATIVE À L'ESSAI DES ARMES NUCLÉAIRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, j'ai voté mardi en faveur de la résolution sur les missiles de croisière, mais comme je n'ai pas pu obtenir la parole au cours de débat, je voudrais maintenant expliquer brièvement ma position et mon vote. En votant mardi en faveur de la résolution, j'ai voulu exprimer mon opposition à la course aux armements nucléaires par tous les pays et, en particulier, aux essais des missiles de croisières au Canada. La puissance nucléaire de chacun des camps suffirait à détruire—que dis-je, à anéantir—l'adversaire, et il n'est pas du tout nécessaire de mettre à l'essai les missiles de croisière pour maintenir l'équilibre des forces ou pour servir de moyen de dissuasion.